



Centre de formation
professionnelle
de l'Envolée

SOUTIEN AUX SOINS D'ASSISTANCE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

INFORMATIONS ET DIRECTIVES D'ADMISSION

Travailler auprès des aînés et des personnes vulnérables permet de vivre des expériences humaines enrichissantes. En suivant le programme de formation pour devenir préposé(e) en CHSLD (AEP), vous pourrez contribuer au rétablissement ou au maintien de l'état de santé de personnes qui ont besoin de vos soins. Au quotidien, vous réaliserez différentes tâches qui amélioreront leur qualité de vie et leur apporteront du réconfort.

Titre de la formation : *Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé* (code 4248)

Diplôme rattaché : attestation d'études professionnelles (AEP)

Durée : 12 semaines

Nombre d'heures de formation : 375 heures

Rémunération : bourse d'études de 760\$ par semaine pendant la formation

Exigence importante : ne pas avoir d'antécédent judiciaire

Conditions d'admission : avoir 18 ans et +; 3^e secondaire réussie, bonne santé physique

Répartition des heures de formation :

- 120 heures de théorie, en classe au CFP de l'Envolée
- 102 heures de téléapprentissage
- 153 heures de jumelage en établissement

Date de début : 15 juin 2020 (à confirmer)

Date de fin : 15 septembre 2020 (à confirmer)

Nombre de places disponibles : à déterminer

Titre d'emploi au terme de la formation : préposé(e) en CHSLD

Frais afférents à la formation : à déterminer

SOUTIEN AUX SOINS D'ASSISTANCE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ

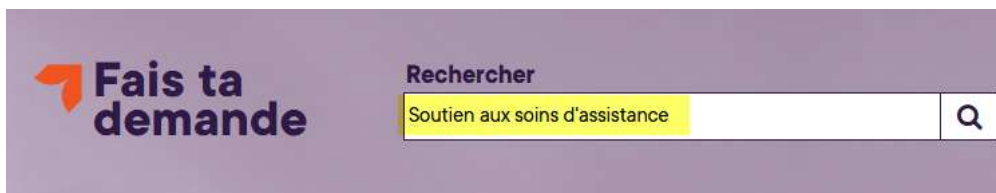
INFORMATIONS ET DIRECTIVES D'ADMISSION

Directives d'admission :

IMPORTANT : il faut d'abord remplir le formulaire d'inscription sur le site du Ministère : <https://www.quebec.ca/education/devenir-prepose-chsld/#c60569>

Date limite : VENDREDI 5 juin à 17h.

- Compléter une demande d'admission en ligne sur le site admissionfp.com
- Dans la barre de recherche, écrire le titre de la formation :



- En bas de la page, cliquer sur la formation soutien aux soins d'assistance en établissement de santé :

AEP - Attestation d'études professionnelles

Nom

État

Date de début

[Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé](#)

—

- Cliquer sur ORGANISMES SCOLAIRES OFFRANT LE PROGRAMME :



- Choisir la commission scolaire et le Centre de formation qui vous intéresse et cliquer sur le groupe (Juin 2020). Par exemple, pour le CFP de l'Envolée :

CS de la Côte-du-Sud

Centre de formation professionnelle

Groupe

État

J/S

Date de début

CFP de l'Envolée

[juin2020](#)

●

J

À déterminer

- Cliquer sur FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION :

l'exercice du métier de préposé en CHSLD. La mise en place de cette attestation est un moyen exceptionnel de rendre rapidement disponibles des travailleurs qualifiés.

SIMULATION

FAIRE UNE DEMANDE D'ADMISSION ▶

- S'assurer d'avoir votre code permanent (ou lire les directives à ce sujet) et cliquer sur COMMENCER :

Code permanent

Vous devez posséder un code permanent officiel pour faire une demande d'admission en ligne. Si vous avez déjà fréquenté un établissement d'enseignement au Québec, vous détenez un code permanent. Il apparaît généralement sur tout bulletin émis par une institution d'enseignement du Québec.

Si vous ne connaissez pas votre code permanent ou que vous n'en avez pas, vous pouvez l'obtenir facilement en communiquant avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Téléphone : 418 263-3036

Heures d'ouverture : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 18 h du lundi au vendredi

COMMENCER ▶

- Suivre toutes les étapes, répondre à toutes les questions demandées et soumettre la demande.

IMPORTANT :

Vous devez numériser ou prendre une photo des documents suivants et les faire parvenir **PAR COURRIEL uniquement à l'adresse :**

fanny.letourneau@cscotesud.qc.ca

NE PAS POSTER VOS DOCUMENTS, MÊME SI UN MESSAGE VOUS DIT QU'IL EST POSSIBLE DE LE FAIRE

Documents à fournir par courriel seulement :

- L'original ou une copie du certificat de naissance grand format, incluant le nom des parents (si vous êtes né au Québec, seul le certificat de naissance grand format émis par le Directeur de l'état civil est accepté).
- L'original ou une copie du dernier bulletin du secondaire ou du relevé des apprentissages du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MEES) ou du relevé de notes des acquis du postsecondaire, s'il y a lieu.
- Une photo d'une preuve du statut de résident du Québec : carte d'assurance-maladie ou permis de conduire (recto verso) idéalement.

Si vous êtes **citoyen canadien** ou **résident permanent** et êtes né à l'extérieur du Québec et du Canada, vous devez aussi fournir :

- L'original ou une copie du certificat de citoyenneté canadienne ou de la carte de citoyenneté canadienne ou de résident permanent (recto verso) ou du formulaire IMM-1000 ou IMM-5292.
- L'original ou une copie du certificat de sélection du Québec (CSQ), si vous l'avez:
- Une photo d'une preuve du statut de résident du Québec. Exemples: carte d'assurance-maladie, permis de conduire, relevé de compte de taxes, etc.
- L'original ou une copie de l'évaluation comparative des études effectuées hors Québec ou un accusé réception du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) OU relevés de notes du Ministère de l'éducation (MEES) ou documents scolaires d'un autre pays.

Faire parvenir ces pièces PAR COURRIEL à l'adresse :

fanny.letourneau@cscotesud.qc.ca

Des questions ? Besoin d'aide pour compléter votre demande ?

Veillez écrire à :

fanny.letourneau@cscotesud.qc.ca

ou téléphoner au : 418-248-2370 poste 4753



*Centre de formation
professionnelle
de l'Envolée*

QUELQUES DIFFÉRENCES ENTRE LES PROGRAMMES :

ASSISTANCE À LA PERSONNE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ ET À DOMICILE (DEP) ET SOUTIEN AUX SOINS D'ASSISTANCE EN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ (AEP)

DEP - Assistance à la personne en établissement de santé et à domicile :

- 870 h de formation dont 255 h de stage dans divers établissements
- Prépare à exercer les métiers d'aide de soins à domicile, auxiliaire familial et préposé aux bénéficiaires (donc une plus grande polyvalence au niveau de la fonction et des milieux de travail)
- Il n'y a pas d'obligation de temps plein par la suite si tel est votre choix.

AEP - Soutien aux soins d'assistance en établissement de santé :

- 375 h de formation réparties sur 12 semaines
- Partie 1 : 120 h de théorie et laboratoires en centre de formation; partie 2 : 102 h de téléapprentissage et 153 h de jumelage en établissement
- Prépare à exercer le métier de « préposé en CHSLD »
- Le Ministre précise que les gens s'engagent pour des emplois à temps plein par la suite.

Globalement, l'AEP est une formation très spécifique qui prépare à travailler en CHSLD seulement. La formation écourtée donne les bases nécessaires pour occuper certaines fonctions.

Si vous souhaitez avoir davantage de polyvalence et de mobilité, le DEP demeure l'option à choisir. Il permet de travailler à l'hôpital (plusieurs spécialités telles que pédiatrie, santé mentale, cardiologie, etc.), en CLSC (centre local de santé communautaire), en RI (ressources intermédiaires), en RPA (résidence pour personnes âgées), en CHSLD (centre hospitalier de soins longue durée) et en CRDI (centre de réadaptation en déficience intellectuelle). Certains pourront également travailler pour un centre de service (commission scolaire).

